



15.02.2011 – 07:33 Uhr

proTELL au sujet de la votation sur l'initiative populaire «Protection contre la violence des armes»: dimanche, le 13 février 2011

Berne/Greppen (ots) -

C'est avec grande satisfaction que proTELL prend acte du résultat et remercie les citoyennes et citoyens pour leur décision souveraine et pertinente sur le plan étatique. Après les adaptations dues aux accords de Schengen et à sa révision interne, notre droit sur les armes est suffisamment sévère. Ce qui compte, c'est son application conséquente. Il faut le mettre en oeuvre pour lutter contre toute forme d'utilisation abusive des armes. Avec cette décision, le peuple suisse a une fois de plus témoigné non seulement sa confiance aux soldats-citoyens, donc à l'armée de milice dans son ensemble mais aussi aux tireurs, chasseurs, collectionneurs, aux femmes et aux hommes responsables de ce pays. proTELL va continuer à s'engager de toutes ses forces pour un droit libéral sur les armes et à lutter de façon décidée contre toute utilisation abusive des armes.

Contact:

proTELL - Société pour un droit libéral sur les armes
Hermann Suter
Mobile: +41/79/415'50'05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100619091> abgerufen werden.